VILLEPARISIS

Permis de conduire et carte grise

L’Agence nationale des titres sécurisés et le permis de conduire

Concernant l’ANTS et le permis de conduire, l’agence nationale des titres sécurisés est désormais l’autorité compétente pour la délivrance du document.

En principe, la plupart des jeunes conducteurs n’ont pourtant pas à adresser une demande en ligne à cette structure. Cette responsabilité incombe habituellement à l’auto-école. Par ailleurs, un candidat libre (passer le code en candidat libre) sera dans l’obligation de :

- Demander sur le site de l’ANTS son permis de conduire ;
- Prévoir les documents exigés, dont le justificatif de domicile.

Attention de ne pas faire vos démarches autre que sur le site de l’ANTS.

Demande de duplicata du permis de conduire

Vous pouvez effectuer une demande en ligne de duplicata du permis de conduire dans les cas suivants :

- Perte
- Vol
- Détérioration
- Changement d'état civil
- Erreur sur votre permis s'il s'agit d'un titre demandé par courrier (ancien permis, titre obtenu en échange d'un permis étranger)

Demande de carte grise

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel.

En 2023, la procédure d'immatriculation des véhicules s'effectue exclusivement en ligne via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : https://immatriculation.ants.gouv.fr/. Les démarches de carte grise ne sont plus gérées par les préfectures.

Voici les options alternatives, à votre disposition, pour soumettre votre demande de carte grise :

En cas de difficulté à effectuer la démarche sur internet, vous pouvez demander l'aide auprès d'un agent dans un guichet France Services (plus de 2000 lieux existent en France), où vous recevrez une assistance dans vos procédures administratives ; les garages agréés proposent également ce service.

Si vous préférez les services en ligne, il est crucial de vérifier préalablement le site.

Assurez-vous que votre carte grise sera expédiée directement à votre domicile, sans intermédiaire.

Vérifiez également que le site est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il dispose de mentions légales à jour.

Ces précautions simples vous aideront à éviter les arnaques et à vous protéger contre d'éventuelles fraudes en ligne.

Lors de l'achat d'un véhicule, il est également recommandé de consulter l'historique de ce dernier, afin de s'assurer qu'il ne fait pas l'objet d'un vice caché.

Concernant le tarif de la carte grise en 2023, le seuil déclencheur du malus écologique a été réduit, entraînant une hausse du coût de la carte grise pour les véhicules neufs les plus polluants. Renseignez-vous également auprès de votre région pour connaître d'éventuelles augmentations de la taxe régionale qui pourraient influer sur le prix total de la carte grise.

Attention, certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise.

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes.

Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la commune, les démarches pour la carte grise peuvent s'effectuer sur le site officiel gouvernemental : https://immatriculation.ants.gouv.fr. Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur. Afin de vous informer correctement sur le prix réel de la carte grise, veuillez consulter ce guide. En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez les démarches à suivre. Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la préfecture qui vous aidera pour vos démarches (Carte grise, démarches automobile…)

Frais carte grise

À savoir que les trois premiers changements d'adresse sur votre carte grise sont gratuits. À partir du 4e, le forfait sera de 2,76 €. À noter qu'un changement de carte grise dans le cadre d'un déménagement doit être notifié à votre assureur afin de vérifier que l'assurance de votre véhicule. Si votre question porte sur le permis de conduire et son financement, consultez les détails, ou retrouvez toutes les informations sur la plateforme du gouvernement.

Liens utiles
Demande de duplicata du permis de conduire
Demande de duplicata de carte grise
Contact

Aucun contact en mairie